

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**



**26 JANVIER 2016
14h00 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration
En sa séance du 23 février 2016**

Etaient présents :

Collège A

M. Yvon BERLAND
M. Jean-Philippe AGRESTI
Mme Angela BARTHES
Mme Corine CAUVET-LEGRAND
Mme Patricia GAITAN
M. Guy GIMENEZ
Mme Sabine LUCIANI

Collège B

Mme Aurélie DAUMAS
M. Jérémie FOA
M. Yann GARCENOT
Mme Edith MARIE-GALY
Mme Virginie MERCIER
Mme Guylaine MOLINA
Mme Nathalie TEISSIER
M. Didier VANDAMME

Collège « BIATSS »

Mme Isabelle DE SAINTE MARIE
M. Fabrice GAUDY
Mme Chantal GUITTET-DURAND
M. Georges RELJIC
Mme Fathia TIR

Collège Usagers

Mme Cherifa BOUADJADJ
M. Jean BOULHOL
M. Nicolas COUSIN
Mme Caroline FAYE
Mme Marion GRANDPIERRE
M. Alexandre PLESSY

Personnalités extérieures

Mme Michele BOI
M. Younis HERMES
M. Hubert RIZZO

Etaient représentés :

M. Stefan ENOCH	A donné pouvoir à Mme CAUVET-LEGRAND
Mme Sabine NAPIERALA	A donné pouvoir à Mme MOLINA
Mme Marie-Laure ROCCA SERRA	A donné pouvoir à Mme MERCIER
M. Christian ESTROSI	A donné pouvoir à M. BERLAND
Mme Maryse JOISSAINS MASINI	A donné pouvoir à M. AGRESTI
M. Johan BENCIVENGA	A donné pouvoir à M. AGRESTI
Mme Elisabeth PORTIGLIATTI	A donné pouvoir à M. BERLAND

Etait absent sans représentation :

36 membres présents ou représentés

Etaient présents :**Membres de droit**

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Le Président ouvre la séance à 14h15.

I/ Approbation du procès-verbal de la réunion portant élection des personnalités désignées après appel public à candidatures du 09 décembre 2015

Le procès-verbal de la réunion portant élection des personnalités désignées après appel public à candidatures du 09 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

II/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2015

Le procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

III/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 05 janvier 2016

Le procès-verbal du conseil d'administration du 05 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

IV/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 13 janvier 2016

Le procès-verbal du conseil d'administration du 13 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

V/ Actualités

1 – Visite du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES)

Le Président informe les membres du conseil d'administration que l'HCERES sera présent le 12 février 2016, afin d'évoquer la politique de site avec l'ensemble des acteurs, à savoir : la gouvernance d'AMU, de l'université d'Avignon et des pays de Vaucluse, de l'IEP, de l'École Centrale et de l'Université de Toulon.

Cette réunion de lancement de la campagne d'évaluation se déroulera en deux temps. Le premier sera consacré à des échanges sur la démarche d'évaluation de la politique de site. Le second sera organisé autour de trois ateliers se déroulant en parallèle, relatifs à l'évaluation des établissements, l'évaluation de la formation et des écoles doctorales et l'évaluation de la recherche.

2 – Représentant d'Aix-Marseille Université à Bruxelles

Depuis le 1er janvier 2016 Aix-Marseille Université dispose d'une représentation à Bruxelles, installée dans les bureaux de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Celle-ci est assurée par un personnel d'AMU, Julien BLANC, qui est en charge de mieux faire connaître AMU et son potentiel scientifique auprès des instances européennes, de renforcer la visibilité de notre université, de développer le réseau d'AMU à l'échelle européenne, de réaliser une veille concernant les programmes européens en matière de recherche, d'alerter les acteurs de la recherche d'AMU sur les thématiques les concernant, ainsi que sur la mise en place des groupes de travail thématiques et/ou de programmation de la commission européenne.

En coordination avec la cellule Europe de la direction de la recherche et de la valorisation, il sera donc un contact privilégié sur place pour renforcer notre organisation en matière d'appels à projets européens notamment.

3 – Dotation 2016 (subvention pour charge de service public)

Madame Escalier présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

4 – Dématérialisation des dossiers du conseil d'administration

Madame Escalier fait savoir que jusqu'à ce jour les dossiers du conseil d'administration étaient imprimés, mis sous pli puis communiqués à chacun des membres.

Parallèlement les documents étaient affichés dans un espace réservé aux membres sur le site internet de la DAJI.

Elle informe qu'à compter du prochain conseil d'administration, les dossiers seront dématérialisés conformément à ce qui se pratique dans les autres instances de l'établissement.

Tout en dégageant les agents jusqu'alors mis à contribution, la dématérialisation va permettre un traitement plus rapide et plus économique des documents, ceux-ci n'ayant plus besoin d'être imprimés, photocopiés, mis sous pli et acheminés.

En réalisant des économies de papier et d'encre, l'Université démontre également une contribution active à la protection de l'environnement.

Afin de sécuriser le processus, il va être demandé à la DOSI de permettre aux membres du CA de se loguer avec leurs identifiant et mot de passe personnels.

Madame de Sainte Marie demande s'il est possible d'accéder aux documents des précédents conseils d'administration.

Monsieur Garcenot demande confirmation que l'ensemble des documents relevant d'une délibération sera mis en ligne préalablement à la tenue du conseil d'administration.

Le Président affirme que l'ensemble des documents doit être communiqué 8 jours avant la tenue de l'instance.

Monsieur Boulhol demande à ce que le site de la DAJI soit actualisé afin de le rendre plus accessible.

Madame Nedjar précise qu'un groupe de travail est en cours avec pour mission de mieux organiser l'affichage institutionnel : à savoir un seul point d'entrée pour toutes les instances.

VI/ Patrimoine

Madame Goig présente les projets patrimoniaux de l'établissement (cf le powerpoint intitulé «Projets patrimoniaux»)

Monsieur Reljic remarque que cette présentation concerne le CPER et demande si les espaces sportifs du site de l'Etoile sont concernés par cette présentation.

Madame Goig précise que le projet des équipements sportifs sur le site de l'Etoile est en phase d'étude pour un budget de 1 350 000 euros (financé à 99% aujourd'hui). Ce dernier n'apparaît pas sur la présentation car il est financé sur des crédits ANR.

Monsieur Reljic demande si ce projet concerne uniquement le gymnase ou le gymnase et les terrains de tennis.

Madame Goig répond que la priorité est la mise en sécurité du gymnase. S'agissant des aménagements extérieurs, des projets sont à l'étude. Le périmètre définitif du projet sera déterminé à l'issue des études chiffrées.

Le Président ajoute qu'au vu des projets patrimoniaux l'enveloppe budgétaire idéale était de 780 000 000 euros.

Il rapporte que dans le cadre du précédent CPER, l'établissement a reçu une dotation de 150 000 000 euros contre 56 000 000 euros pour le CPER actuel.

Si l'établissement n'avait pas été retenu dans le cadre de l'opération campus, peu de projets auraient pu être réalisés.

Le Président souligne qu'un des intérêts de la fusion est d'avoir un regard global sur le patrimoine de l'établissement, et ainsi éviter de nouvelles constructions.

Madame Goig souligne que le CPER 2015/2020 est à 90% dédié à la réhabilitation. Elle met également l'accent sur le fait que les surfaces devraient être diminuées compte-tenu du transfert de certaines formations, comme par exemple l'IUT qui va libérer deux sites mis à disposition par la ville d'Aix-en-Provence.

Le Président ajoute que l'établissement loue des locaux pour 1 000 000 000 d'euros et que cela n'est pas raisonnable en termes de gestion.

Monsieur Bienvenu présente le projet Opération campus : Aix-quartier des facultés (cf powerpoint annexé au procès-verbal)

Monsieur Boulhol fait savoir que compte-tenu des travaux sur le site de Schuman Droit, un amphithéâtre provisoire aurait dû être installé sur le site de Montperrin.

Il déplore que dans l'attente de ce dernier, des étudiants occupent une salle de cours (salle 009) sans fenêtre et dans des conditions défavorables.

Monsieur Bienvenu répond que cette opération a pris du retard sur la phase d'études, c'est pourquoi le permis de construire et l'appel d'offre n'ont pas pu être déposés et réalisés dans les délais prévus. Le calendrier en maîtrise d'ouvrage public n'est pas totalement maîtrisé.

Il souligne que s'agissant de la salle 009 des mesures ont été prises à la rentrée 2015 pour améliorer les conditions de travail dans cette salle. Toutefois elle reste une salle en sous-sol sans fenêtre.

Il fait savoir que l'opération «Eco-Campus La Pauliane» subit également du retard car la Ville d'Aix-en-Provence n'a pas encore communiqué concernant ce projet d'assiette foncière totalement sécurisée.

Madame Faye demande quelle est la capacité d'accueil du restaurant Schuman nord, afin de savoir si les étudiants de Lettres et du site Montperrin pourront en bénéficier.

S'agissant des chantiers à venir elle souhaite connaître les conditions d'accueil de l'amphithéâtre provisoire prochainement installé sur le site de Montperrin.

Monsieur Bienvenu précise les différents points de restauration sur les sites :

- Le restaurant universitaire des Gazelles (déficitaire au niveau du CROUS),
- Côté Nord, il est prévu la construction d'un restaurant de proximité afin de permettre au CROUS d'avoir davantage de légitimité à occuper les lieux.
- Côté Lettres : une zone livrée en septembre permettra le déploiement d'un restaurant de proximité.
- A l'intérieur du « Cube », il devrait exister une offre de restauration différente, plus onéreuse.

- Le restaurant des Fenouillères en cours de rénovation avec une réouverture prévue prochainement.
- Les cafétérias : à l'IUT et à Montperrin.

Dans le programme une attention particulière a été portée sur l'équilibre de l'offre sur les sites Nord et Sud.

Concernant l'amphithéâtre, il précise que c'est un bâtiment construit qui a vocation à être déplaçable.

Madame Mercier s'interroge d'abord sur l'accès à la bibliothèque pendant la période de réhabilitation, puis demande qui définit le style de réhabilitation des amphithéâtres du bâtiment Pouillon.

Monsieur Bienvenu fait savoir que l'amphithéâtre et son mobilier ont été construits par Monsieur Pouillon. C'est pourquoi l'établissement est dans une approche patrimoniale de rénovation.

S'agissant de l'accès à la bibliothèque pendant les travaux, une bibliothèque provisoire sera installée sur le site de la Roseraie.

Madame Guittet-Durand demande si la construction de l'amphithéâtre sur le site de Montperrin permettra de conserver des places de stationnement en nombre suffisant.

Monsieur Bienvenu répond que le nombre de places qui subsistera sera supérieur à la jauge actuellement utilisée. Il précise qu'une commission parking a étudiée la question.

Monsieur Bonfils adresse ses félicitations à Monsieur Bienvenu et aux membres de l'opération campus pour le bon déroulement des travaux compte-tenu de leur ampleur.

VII/ Elections des vice-présidents fonctionnels

Le Président rappelle qu'il doit proposer des vice-présidents fonctionnels choisis parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, titulaires en position d'activité au sein de l'établissement.

Il propose de voter sur la liste suivante :

- vice-président aux Affaires Juridiques : Monsieur Richard Ghevontian
- vice-président au Patrimoine : Monsieur Hervé Isar
- vice-président au système d'information : Monsieur Gérard Soula
- vice-présidente aux Relations Internationales : Madame Sylvie Daviet
- vice-président à la Communication : Monsieur Patrice Vanelle
- vice-président au partenariat avec le monde socio-économique : Monsieur J.-Philippe Agresti
- vice-président à l'Innovation et à la Valorisation : Monsieur Eric Berton

Monsieur Garcenot demande un vote à l'isoloir.

Madame Molina demande ce qu'il en est du vice-président étudiant.

Le Président répond qu'il sera élu, parmi les étudiants de la commission formation et de la Vie Universitaire, par le conseil académique plénier qui se tiendra le 02 février 2016.

Madame Galy remarque que la parité femmes/hommes n'est pas respectée.

Le Président souligne qu'il a été attentif à ce point dans les instances.

Résultats des élections des vice-présidents fonctionnels :

Membres en exercice : 36

Suffrages valablement exprimés : 36

Pour : 29

Contre : 4

Bulletins nuls ou blancs : 3

Quorum : 18

Présents et représentés : 36

Le Président invite les vice-présidents élus à venir se présenter.

Monsieur Garcenot souhaite faire une déclaration en trois points au nom de la FSU :

Concernant les élections aux conseils centraux : il constate, au vu des résultats, que la démocratie ne se porte pas très bien dans notre université à travers les taux de participation puisque nous sommes à 61% pour le collège A, 52% pour le collège B et à peine 46% pour le collège BIATSS.

Il souligne que des efforts sont à faire afin que l'ensemble des personnels puisse s'impliquer dans la vie de l'établissement.

Au sujet de l'état d'esprit dans lequel souhaite travailler la FSU, cette organisation se définit comme le tenant d'un syndicalisme de lutte et de progrès social à savoir la défense des intérêts moraux et matériels des agents et également la défense d'un service public ambitieux. Il lui semble bon de rappeler son souci d'apporter un meilleur service public au sein de notre université.

Plus précisément, il assure que le positionnement de son organisation au sein de cette instance sera clair :

- quand son organisation s'interrogera elle posera des questions,
- quand elle sera en désaccord elle argumentera dans le respect des institutions et des personnes,
- quand elle considérera qu'une action ira dans le sens des personnels et du service public elle participera,
- quand elle approuvera, elle le fera sans réserve.

Il souligne que leur présence auprès des autres élus des personnels est la preuve que près de 4 électeurs sur 10 souhaitent une autre politique pour AMU.

A l'heure où le Président débute son second mandat, il espère que ce dernier a entendu le message lancé par des centaines de personnels toutes catégories confondues.

Enfin la tenue du CA en cette date du 26 janvier a peut-être causé à certains administrateurs des difficultés pour venir. Il souhaite rappeler que ce sont les agents qui sont à la mise en œuvre des projets avancés et que dans ce cadre budgétaire contraint son organisation sera vigilante à lutter contre le développement de la précarité.

Il faudra faire attention à ce que les personnes, l'humain, ne soient pas en retrait et que sur l'autel d'une gestion stricte et rigoureuse des centaines de personnes dont le Président à la charge ne soient pas laissées sur le bas-côté.

Il espère que le Président et son équipe nouvellement nommée, même s'il déplore qu'un vice-président Ressources Humaines et/ou dialogue social n'est pas été proposé, sauront prendre les initiatives et les décisions nécessaires pour que l'université fusionnée mais encore divisée remplisse sa mission de service public dans l'intérêt de tous.

Le Président s'étonne des propos de Monsieur Garcenot. Il rappelle que tout le monde était libre de s'exprimer, et il souligne que sa manière de compter est assez particulière. Le programme qu'il proposait a recueilli 75% de voix des enseignants-chercheurs, chercheurs et enseignants (70% des voix aux élections) et au conseil d'administration (75% des voix).

Ainsi **Le Président** en conclue que le travail réalisé pendant quatre ans a été reconnu par la communauté universitaire, et également au niveau national.

Le Président rappelle enfin qu'il est médecin, qu'il a passé sa vie à s'occuper de l'humain dans ses fonctions au quotidien, mais aussi dans toutes les responsabilités administratives qui lui ont été confiées que ce soit au niveau local ou national, et il n'a pour cela à recevoir de leçon.

VIII / Nomination des vice-présidents délégués

Ce point d'information est reporté au conseil d'administration du mois de février, la liste n'étant pas finalisée.

IX/ Modification des statuts du CFMI

Monsieur Boivin indique qu'il s'agit d'un toilettage des statuts de l'Institut.

Les modifications portent sur :

- Le changement d'appellation : on ne parle plus d'Université de Provence mais d'AMU,
- Le changement de siège de la composante

Ont été ajoutées des précisions notamment sur:

- l'élection du Directeur,
- la composition du conseil du CFMI

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications apportées aux statuts du Centre de Formation de Musiciens Intervenants (CFMI).

X/ Modification des statuts du SUAPS

Monsieur Camps fait savoir qu'il souhaite mettre en place une nouvelle organisation du service. En effet il souhaiterait un directeur adjoint pour l'assister dans ses fonctions. Ce point fait l'objet d'une modification des statuts, adoptée à l'unanimité par le conseil du SUAPS qui s'est tenu le 14 décembre dernier.

Madame Tir demande comment se déroule la nomination d'un directeur adjoint.

Monsieur Camps répond qu'il sera nommé par le directeur conformément à l'article 9 des statuts.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications apportées aux statuts du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives d'Aix-Marseille (SUAPS).

XI/ Modification des statuts de l'UFR ALLSH

Monsieur Gilles indique que les modifications proposées portent essentiellement sur le comité des études. L'UFR ALLSH est organisée et gérée par un conseil d'UFR qui prend des avis relatifs à la formation via un comité des études, et du côté de la recherche par un comité de la recherche.

Il se trouve que dans les statuts actuels le comité de la recherche procède à la désignation de ses membres au suffrage direct alors que le comité des études proposait un suffrage indirect.

Les modifications proposées au conseil d'administration, approuvées à l'unanimité en conseil d'UFR le 14 décembre dernier, consistent à harmoniser les pratiques.

Madame Faye demande si les étudiants élus appartiennent à l'UFR.

Monsieur Gilles répond que les étudiants éligibles doivent effectivement être inscrits au sein de l'UFR ALLSH.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications apportées aux Statuts de la Faculté des « Arts, lettres, langues et sciences humaines » (ALLSH).

XII/ Autorisation d'achat de cadeaux, décorations, insignes, médailles par l'établissement

Monsieur Bony fait savoir que l'établissement est parfois amené à procéder à des achats qui, en première approche, pourraient sembler ne pas relever d'une catégorie d'achat public.

Il s'agit principalement d'achats de cadeaux pour des personnalités extérieures, de médailles, de fleurs (en cas de décès notamment).

Il indique que pour déroger, le conseil d'administration doit délibérer sur ce point afin que l'agence comptable puisse procéder au paiement des factures relatives à ces achats.

Le montant maximum d'une telle dépense ne devra toutefois pas dépasser 150 euros.

Le conseil d'administration autorise à l'unanimité la prise en charge, sur le budget de l'université, des dépenses de cadeaux, décorations, fleurs ou autres achats au profit de personnalités extérieures ayant contribué aux missions de service public de l'Université, de personnels enseignants ou BIATSS ou d'étudiants de l'établissement, lors de départ en retraite, promotion ou événement particulier. Le montant maximum d'une telle dépense est fixé à 150 € par bénéficiaire et par manifestation. La demande de mise en paiement sera accompagnée d'une attestation qui précisera à quel titre l'achat a été effectué et constitue une dépense d'intérêt public.

XIII/ Expertise du projet «développement du site de l'Arbois, volet enseignement»

Madame Goig présente ce point (cf powerpoint «Opération CPER 2015/2020 : développement du site de l'Arbois, volet enseignement»).

Madame de Sainte Marie demande ce qu'est un bail emphytéotique.

Madame Goig indique qu'il s'agit d'un bail immobilier de très longue durée, le plus souvent de 99 ans.

Monsieur Hamelin salue le professionnalisme de Madame Goig et de son équipe tout au long du projet qui dure depuis 2011. Il rappelle qu'il existe deux volets sur le site de l'Arbois, un qui concerne le volet enseignement et un second qui concerne la construction de la Halle technologique Cirène.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le contenu du dossier d'expertise présentant le programme «développement du site de l'Arbois, volet enseignement».

XIV/ Liste des marchés notifiés en 2015

Madame Piclet présente pour information la liste des marchés notifiés en 2015 (cf tableau excel annexé au procès-verbal).

Elle précise que les marchés ont été classés par nature à savoir : fournitures, services et travaux, et que les cellules soulignées en jaune correspondent à des marchés à bons de commande pour lesquels il n'y a pas d'engagement ferme de l'université.

Madame Tir demande comment se fait le choix du titulaire retenu.

Madame Piclet répond que les fournisseurs sont mis en concurrence dans le cadre de différentes procédures selon l'objet et le montant du marché, et qui sont ensuite notifiés auprès de titulaires.

Madame Tir demande si les titulaires des marchés peuvent changer.

Madame Piclet confirme que les marchés sont ponctuels, c'est le cas par exemple pour les achats d'équipements ou d'installation audiovisuels. Ce sont des marchés récurrents, qui durent sur une période pluriannuelle.

Monsieur Bony ajoute qu'à la suite de la fusion l'université est passée d'une multitude de marchés à des marchés uniques. Cela a eu pour vertu de sécuriser le processus au niveau juridique et de réaliser des économies allant parfois jusqu'à 10% voire 20%, comme par exemple pour le marché de gardiennage.

XV/ Modalités de versements des allocations pour les mobilités

Madame Bliet explique que dans le cadre de la programmation de la Commission Européenne 2014-2020, le Programme de la DG Education nommé Erasmus + comprend trois actions.

Au sein de l'action n° 1 «Mobilité» il y a différents programmes dont :

- La mobilité de l'Enseignement Supérieur, pour laquelle les établissements gèrent, pour des mobilités intra-Européenne, seulement la mobilité sortante des étudiants et personnels.
- La mobilité Internationale de Crédit, pour laquelle les établissements gèrent, pour des mobilités hors Europe, les mobilités entrante et sortante des étudiants et personnels. Cela induit donc qu'AMU devra verser des allocations à des étudiants et personnels qui ne sont pas de l'établissement et pour lesquels des modalités nouvelles de versement, des frais de voyage et de séjour, sont mises en place.

A / Modalités de versements des allocations pour les mobilités STA et STT des personnels dans le cadre du programme Erasmus + Enseignement Supérieur

Madame Bliet présente la note annexée au procès-verbal.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modalités de versements des allocations pour les mobilités STA et STT des personnels dans le cadre du programme Erasmus + Enseignement Supérieur.

B / Modalités de versements des allocations pour les mobilités SMS des étudiants et STA et STT des personnels dans le cadre du programme Erasmus + Mobilité Internationale de Crédits (MIC)

Madame Bliék présente la note annexée au procès-verbal.

Madame Tir demande combien de personnes ont participé à ce dispositif l'an passé.

Madame Bliék répond que pour l'année 2014/2015 environ 600 étudiants et 40 personnels ont participé à ce dispositif. Elle précise que pour les personnels ce dispositif fait l'objet d'une diffusion par le biais de messages et d'affichage sur le site de la Direction des Relations Internationales.

Cette année, une diffusion plus large, avec des réunions sur les sites, a permis d'augmenter le nombre de personnels désireux de faire une mobilité.

Elle souligne qu'il s'agit d'une démarche personnelle qui doit être validée par le/la chef de service.

Madame Molina demande si ce dispositif concerne également les doctorants.

Madame Bliék répond qu'il est plus compliqué de mettre en œuvre ce dispositif pour les doctorants compte-tenu des contrats d'études qui doivent être mis en place parallèlement à la mobilité. Ce qui engendre des choix de cours à suivre chez le partenaire qui soient équivalents à ceux suivis au sein AMU. Toute la difficulté réside dans le fait de trouver des enseignements à AMU à destination des doctorants.

Madame Tir souhaite savoir si une instance est désignée pour valider les demandes des agents.

Madame Bliék indique qu'aucune commission n'a été nécessaire, jusqu'à ce jour les demandes n'étant pas supérieures aux offres.

Madame Tir demande quel recours à l'agent en cas de refus à sa demande.

Madame Bliék fait savoir que la décision devra être motivée.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modalités de versements des allocations pour les mobilités SMS des étudiants et STA et STT des personnels dans le cadre du programme Erasmus + Mobilité Internationale de Crédits (MIC).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Fait à Marseille, le 04 février 2016


Le Président d'Aix-Marseille Université

Yvon BERLAND

